Image not found or type unknown

Délai pour devis et travaux après états des lieux

Par **Yann999**, le **15/10/2009** à **11:18**

Bonjour,

J'ai effectué un état des lieux de sorti fin juin.
Lors de cet état des lieux, il a été constaté que des dégradations avaient été faite (ce que je n'ai pas contesté) et que des travaux de peintures resteraient à ma charge. L'agence immobilière qui s'occupe de mon dossier m'a dit qu'elle m'enverrait les devis correspondant par courrier.

J' appelle l'agence un mois plus tard pour connaitre le montant des réparations, elle m'informe que les réparations s'élèvent à mil euros de plus que le montant de la caution et que un devis serait envoyé dans la semaine.

Nous sommes aujourd'hui plus de deux mois après l'état des lieux et n'ai toujours rien reçu de la part de l'agence, d'où les questions suivantes :

-le delai de deux mois de restitution d'un depot de garantie s'applique-t-il aussi à l'envoie des devis de réparation?

-est-il encore temps pour l'agence de m'envoyer les devis de réparations bien que deux mois soit passé?

-si j'écris une mise en demeure à l'agence et qu'elle me renvoie des devis datés d'avant la limite des deux mois, suis-je dans l'obligation de payé?

Merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés